

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27.05.04 Convocation du 18.05.2004

Compte rendu affiché le 28 Mai 2004

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Isabelle DESVIGNES

Réf. : BJ/LDA

**Objet : SUBVENTION "ASSOCIATION DE  
LA SOURCE" DANS LE CADRE DU F.I.L.**

**Présents :** M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. POINT, CHATUT, Mme BOUHEY,  
MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, MARMONIER, M. GONDELAUD,  
Mme ZUILL, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. FORGET,  
MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BOUREZG, BELLOT, Mme LABASOR.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	26

M. FAURE par M. GONDELAUD - Mme WYMAN par Mme GUERIN -  
M. GOSSET par M. OLLIVIER

**Absents représentés :**

**Absents excusés :** Mmes BROSSARD, BERRA, M. FERNANDES

Madame la Conseillère Municipale déléguée rappelle que dans le cadre du dispositif « Politique de la Ville » pour 2004, la commune de Neuville sur Saône a mis en place un Fonds d'Initiatives Locales (F.I.L.) financé, notamment, par l'Etat, le Département et la Caisse d'Allocations Familiales de Lyon.

Elle indique que l'Association de la Source a présenté un projet de fête de quartier pour le 26 juin 2004 où elle sollicite le F.I.L.

Madame la Conseillère Municipale déléguée propose en conséquence de participer, compte tenu de l'intérêt réel que présente cette manifestation, de participer à la même hauteur que l'Etat, à savoir **1 500 euros**.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Madame la Conseillère Municipale déléguée, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la programmation "Contrat de Ville"2004,
- Vu le budget communal 2004,
- Vu les règles de fonctionnement du F.I.L.,
- Accepte de verser une subvention de **1.500 Euros** à "**L'Association de la Source**",
- Dit que cette dépense est inscrite au budget communal, à l'article 6574,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 27 mai 2004

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 28 juin 2004  
- de la publication le 29 juin 2004  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 28 juin 2004